

**RAPPORT N° 01/7-100
au Conseil Municipal**

OBJET

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODIAC**

Par Délibération n° 01/6-13 en séance du 28 septembre 2001 (augmentation du capital de la SODIAC), vous m'avez autorisé à :

- 1° renoncer partiellement au droit préférentiel de souscription de la Commune pour 1 287 actions ;
- 2° céder les 1 287 droits de souscription au profit de la Région Réunion, qui devait les accepter ;
- 3° suivre l'augmentation de capital de la SODIAC à hauteur de 167 actions au maximum (45 925 Euros maximum, soit 301 248,25 Francs maximum) ;
- 4° signer tous les documents y afférents.

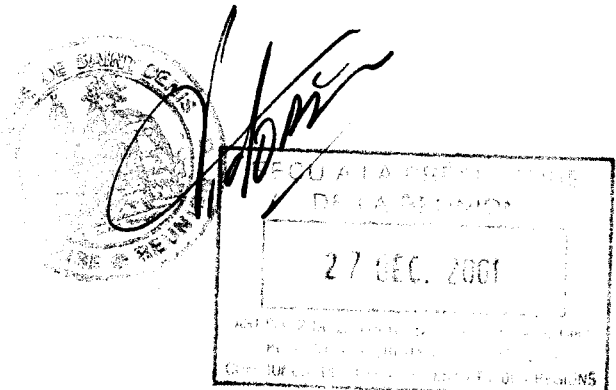
Le Conseil d'Administration de la SODIAC est composé actuellement de onze administrateurs, dont trois sièges réservés aux privés.

Compte tenu de la règle de proportionnalité applicable aux représentants des collectivités locales, la Commune devra céder un siège à la Région, et sera représentée par cinq administrateurs, au lieu de six. La CINOR conservera ses deux sièges et la Région se verra octroyer un siège.

Je vous demande donc de désigner les Délégués de notre assemblée appelés à siéger au Conseil d'Administration de la SODIAC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 01/7-100
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001

OBJET

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODIAC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-100 présenté par le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(au scrutin secret)

Procède à la désignation des Délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration de la SODIAC sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la SODIAC, les résultats du scrutin s'établissant comme suit :

	- Bulletins collectés	49
	- Suffrages exprimés/ obtenus	
1	René-Paul VICTORIA	49
2	Nassimah MANGROLIA	49
3	Charles-Henri GERARD	49
4	Pascal GRONDIN	49
5	Alain ARMAND	49

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

